



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00
Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs
Permanence sur rendez-vous

IMMATRICULATION D'UN MICRO-ENTREPRENEUR

(Avec création, acquisition ou location-gérance)

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après:

PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'IMMATRICULATION AU RCS

- Si 1ère immatriculation, un formulaire PO CMB Micro-Entrepreneur en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- Si modification (changement d'identité, d'adresse, d'activité), un formulaire R CMB Micro-Entrepreneur en 3 exemplaires dûment remplis et signés

Concernant la personne

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance (traduction si non français, certifiée conforme par le dirigeant)

Si marié sous le régime de la communauté

- Attestation de délivrance de l'information donnée au conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs, datée et signée (original)
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (original)
- Pouvoir du créateur s'il ne signe pas lui-même la déclaration + Copie de la pièce d'identité du mandataire (original)

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- Résident en France

- Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour *autorisant l'exercice d'une activité professionnelle* ou **Visa de long séjour** ou **carte de séjour** indiquant l'adresse du domicile actuel, portant la mention : « *vie privée et familiale* » ou « *compétences et talents*, ou « *passport talent* », ou « *entrepreneur/profession libérale* », en cours de validité;

Contact : Tél sous préfecture : 0590 82 68 75

<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

- Non Résident en France,

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger
- [Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation](#) (Original)

Concernant l'activité

- Si bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise, 2 copies certifiées conformes par le représentant légal
- Tout titre justifiant du lieu d'exercice (quittance, bail, taxe foncière ou d'habitation, contrat, autorisation certifiée conforme...etc)

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

- Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local certifiée conforme

SI ACTIVITE REGLEMENTEE

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent
 - En cas d'exploitation d'un **débit de boisson ou d'un restaurant, copie du récépissé de déclaration d'ouverture** délivré par la mairie de la commune du lieu d'implantation sur présentation de l'attestation de formation ou du permis d'exploitation
 - **!! Formation :** pour l'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant, obligation de suivre au préalable une formation dispensée par un centre de formation agréé afin d'obtenir **un permis d'exploitation, valable 10 ans.** Pour ce type d'activité, une attestation de formation sera réclamée par la mairie en vue de la délivrance du récépissé de déclaration
 - Par ailleurs depuis le 01octobre 2012, une **formation en matière d'hygiène alimentaire** est exigée pour les débits de boissons proposant un service de restauration
 - Effectuer en plus une déclaration d'activité auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Cerfa 13984-03), Service de l'Alimentation, Antenne des Abymes, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, 97139 Les Abymes. Contact Abymes : accueil DAAF au 0590996050, contact Basse-Terre : accueil DAAF au 0590990909.
- Cerfa 13984-03** à télécharger sur lien : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13984.do

- En cas d'activité de location d'hébergement touristique, gîtes, Villages Vacances, Résidence de Tourisme etc.... : Effectuer une déclaration préalable à la Mairie ([formulaire Cerfa N° 14004-02](#)) de votre bien avant le commencement de l'exploitation de votre activité (Art L324-1-1 du Code du Tourisme). Toute modification concernant l'activité implique une nouvelle déclaration en Mairie. La loi *WARSMANN* du 22 Mars 2012 prévoit une sanction sous forme de contravention de 3^e Classe, en cas de non déclaration préalable, à hauteur de 450 € (Art. D324-1-1 du Code de Tourisme). » **Cerfa N° 14004-02** à télécharger sur ce lien : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14004_02.do?jeton=AfuHXQFPlIzK7QFPn4Xy_xjt

COUT DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du **Greffé du Tribunal de Commerce**)

Origine du fonds	Immatriculation principale	Etablissement secondaire	Mention d'un conjoint collaborateur et déclaration d'information donnée au conjoint
Création/Reprise	0 €	0 €	7,26€
Prise en location-gérance	78,53 €	8,58 €	7,26€
Achat, partage, donation ou autre mutation onéreuse <i>sans BODACC</i>	78,53 €	78,53 €	7,26€
Achat, partage, donation ou autre mutation onéreuse <i>avec BODACC</i>	53,98 €	8,58 €	7,26€

Fiche mise à jour le 6 janvier 2021